Image not found or type unknown

assurance de loyer impayés son signé mais réclamé

Par **ouame**, le **14/07/2011** à **11:21**

Bonjour,
Il y a 2 ans mon compagnons est partit me laissant deux loyers impayés qui ont été réglé par l'assurance que j'avais signé avec une agence immobilière, hors lors de notre contrat de location il s'agissait d'une agence ORPI qui ensuite à fermer ses portes un an après la signature de notre contrat de location , donc ensuite nous avons réglés les loyers pendant un an directement à nos propriétaires, puis les propriétaires ont donnés leur maison en gestion a une autre agence qui venait d'ouvrir ses portes et dont la commerciale était avant employés par ORPI, mais nous n'avons pas signé de contrat de location avec cette nouvelle agence et encore moins d'assurance de loyers impayés et lors du départ de mon compagnon cette agence à fait appel à l'organisme afin de payer les deux loyers en retard, je n'habite plus cette maison depuis deux je suis en location dans un appartement et je suis relancé par l'organisme de loyer impayés pour leur rembourser les sommes qu'ils ont versés à l'agence immobilière, ma question est : l'agence immobilière qui a repris le bien en location avait elle le droit de faire intervenir l'assurance alors que je n'avais signé aucun contrat avec elle pour cela ?
Merci de votre réponse

Par **Domil**, le **14/07/2011** à **12:11**

L'assurance pour loyer impayé est en général pris par le bailleur, non par le locataire. Elle est liée au logement
Un changement d'agence ne change pas le bailleur, donc vous n'avez pas à signer de nouveau bail et s'il y avait une assurance loyer, elle a continué normalement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés